L'OBSERVATOIRE DES CREDITS AUX MENAGES

37ème rapport annuel

Tableau de bord

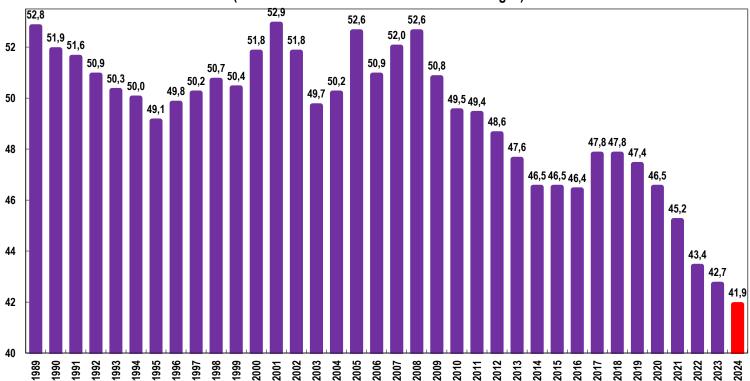
Michel Mouillart Professeur d'Economie Janvier 2025

La photographie des ménages détenant des crédits que propose la $37^{\circ me}$ vague de l'enquête réalisée par KANTAR pour l'Observatoire des Crédits aux Ménages a été prise en novembre 2024. L'enquête a été réalisée par voie postale auprès d'un échantillon représentatif de 13 000 ménages : 9 456 ont répondu dans les délais (un ménage métropolitain sur 2 880 a été enquêté). Le taux de réponse (72,7 %) s'est accru par rapport à la précédente vague (66,8 % en 2023) : il retrouve les niveaux élevés constatés de 2008 à 2020. De plus il est élevé pour une enquête réalisée par voie postale. D'autant qu'il a été réalisé dans un contexte politico-économique chahuté, après les différentes crises sanitaires, économiques et internationales qui se sont succédées depuis 2020.

En 2024, nouveau recul de la part des ménages détenant des crédits

Le recul du taux de détention des crédits par les ménages s'est poursuivi en 2024, pour la 6ème année consécutive. Et la part des ménages détenant des crédits s'est établie à 41,9 % : un niveau inédit, le plus bas que l'Observatoire des Crédits aux Ménages a eu à connaître depuis la fin des années 80.

La proportion de ménages détenant des crédits (Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)

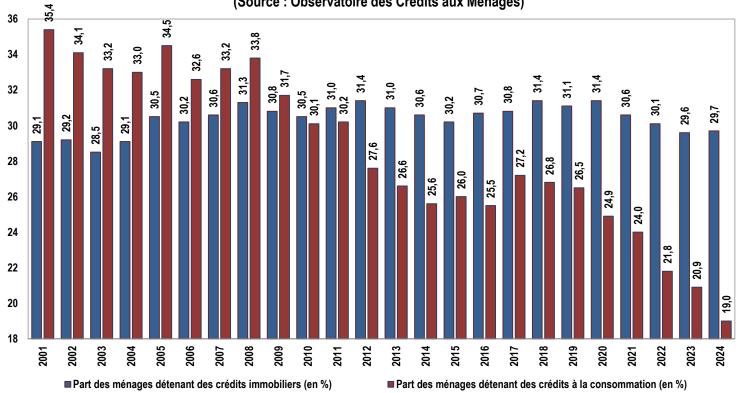


Déjà, entre 2008 et 2014, le taux de détention des crédits s'était fortement réduit, pour se stabiliser à un niveau proche de 46,5 % jusqu'en 2016. Ce recul avait résulté de la chute rapide de la part des ménages détenant des crédits à la consommation.

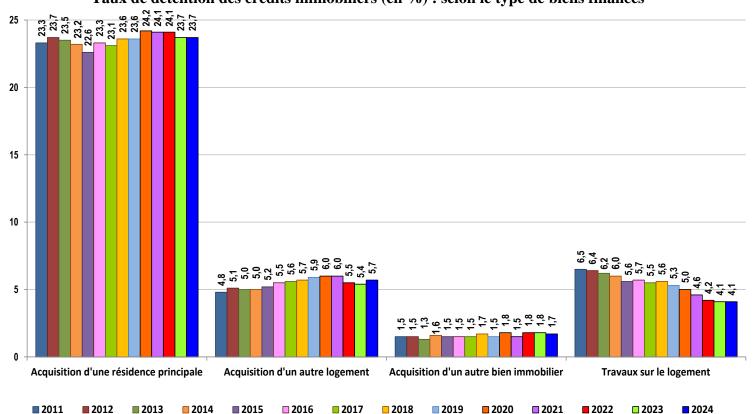
Mais à partir de 2016, la remontée du taux de détention des crédits immobiliers a accompagné celle des crédits à la consommation (dont les LOA). Elle s'est appuyée sur une reprise vigoureuse de l'accession à la propriété grâce à une amélioration rapide des conditions de crédit (baisse des taux des crédits et allongement des durées des prêts accordés) et à un allègement sans précédent des taux d'apport personnel exigés. Elle a en outre bénéficié du regain du taux de détention des crédits pour financer l'acquisition d'un autre logement (principalement un investissement locatif privé porté par le dispositif Pinel). En revanche, les crédits destinés au financement des travaux ont poursuivi leur repli, la réalisation des travaux de rénovation énergétique ne réussissant pas à décoller.

Le rebond de la détention des crédits immobiliers a alors résisté à la crise sanitaire : en 2020, 31,4 % des ménages détenaient des crédits immobiliers et 24,2 % étaient en cours d'accession à la propriété, des niveaux parmi les plus élevés observés depuis le début des années 2000.

La part des ménages détenant des crédits (Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



Taux de détention des crédits immobiliers (en %) : selon le type de biens financés



Pourtant, en 2021 le taux de détention des crédits immobiliers a commencé à reculer, pour revenir en 2023 à son niveau du milieu des années 2000. Avec le resserrement de l'accès au crédit, la perte d'efficacité des soutiens publics à l'accession à la propriété et à l'investissement locatif privé, le déclenchement de la guerre en Ukraine et le renforcement des incertitudes économiques et géopolitiques, puis à partir de l'été 2022 avec la remontée des taux des crédits immobiliers, les intentions de souscription et la demande de crédits immobiliers ont nettement fléchi. L'usage des crédits destinés à l'accession à la propriété et à l'investissement locatif privé a reculé, comme d'ailleurs le financement des travaux sur le logement, confirmant le peu d'appétence des ménages pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique. Entre 2020 et 2023, le nombre de ménages détenant des crédits immobiliers a alors baissé de 270 000.

L'inertie du taux de détention des crédits immobiliers qui se constate au début de chaque crise économique ou financière renvoie au décalage habituel entre l'accord des prêts (et/ou la signature du compromis ou du contrat de vente) et le décaissement des premiers fonds empruntés (la mise en force des crédits et, éventuellement, la signature de l'acte notarié). Ainsi, après une année 2019 de très forte activité du marché des crédits immobiliers, le déclenchement de la crise sanitaire et la mise en œuvre du 1^{er} confinement se sont accompagnés d'un repli sensible de l'activité des marchés immobiliers et une chute de la production de nouveaux crédits, mais sans que cela ne se traduise par une diminution du taux de détention des crédits immobiliers.

Néanmoins, en 2024 le taux de détention des crédits immobiliers s'est stabilisé pour s'établir à 29,7 % : et cela s'est constaté quel que soit le type de biens financés. Durant une grande partie de l'année en effet, l'amélioration des conditions de crédit a permis à la demande de se ressaisir : d'ailleurs les intentions d'achat immobilier des ménages que mesure l'INSEE chaque mois ont retrouvé dès l'automne 2024 leur niveau du début de 2022, avant que ne s'obscurcisse leur environnement décisionnel. L'activité du marché de l'ancien s'est ressaisie, les tensions sur les prix de l'immobilier résidentiel sont réapparues, les ventes de maisons des constructeurs de maisons individuelles ont commencé à se redresser, ainsi que celles des promoteurs immobiliers ... et la demande de crédits immobiliers s'est relevée, comme d'ailleurs la production de crédits.

Jusqu'alors le repli du taux de détention des crédits immobiliers s'était inscrit dans un contexte de resserrement de l'accès au crédit et de dégradation de l'activité des marchés immobiliers. En 2024 l'activité des marchés s'est (doucement) améliorée, sous le double effet d'une remontée de la demande et d'un élargissement de l'offre de crédits bancaires. Comme les renégociations de crédits en cours et les rachats de créances se sont maintenus à bas niveau, le taux de détention des crédits immobiliers a pu se stabiliser.

Cependant, la nouvelle diminution du taux de détention des crédits à la consommation a alimenté la poursuite de la baisse du taux global de détention des crédits par les ménages. Et le nombre de ménages détenant des crédits a ainsi reculé de 150 000 en 2024 (pour une diminution de 1 026 000 unités depuis 2020, au total : contre 660 000 durant la crise des subprimes).

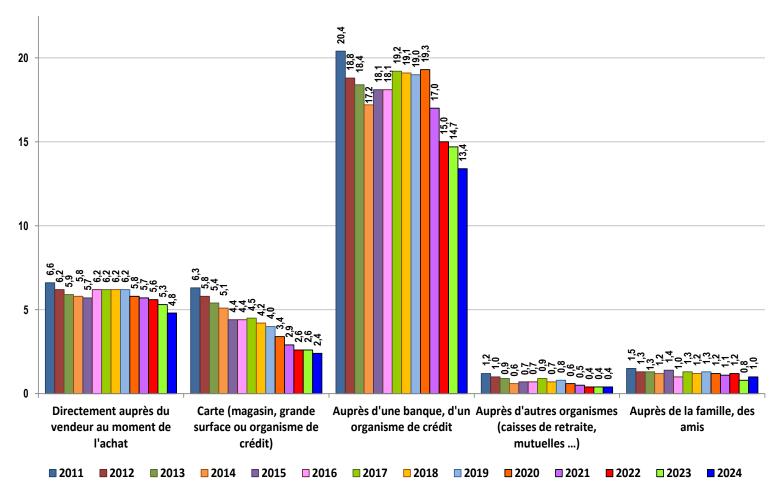
Le taux de détention des crédits à la consommation à bas niveau

Entre 2008 et 2012, le taux de détention des crédits à la consommation (dont les LOA) avait reculé rapidement, passant de 33,8 % à 27,6 %. Les deux crises économiques qui se sont

succédées ces années avaient conduit les ménages à réviser leurs projets de consommation. Puis sous l'effet de la loi Lagarde, les ménages ont fortement réduit leur utilisation des crédits renouvelables. Le taux de détention des crédits à la consommation a encore diminué entre 2012 et 2014, avec un taux passant de 27,6 % à 25,6 %, en deçà du point le plus bas constaté jusqu'alors (27,3 % en 1995) : dans un environnement économique peu propice à la réalisation des projets de consommation durable (électroménager, automobile et motocycle, travaux d'amélioration du logement), le renforcement des dispositions de la loi Lagarde par la loi Hamon ayant restreint encore un peu plus le recours aux crédits renouvelables.

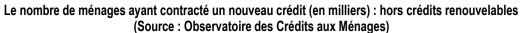
Cependant, dès l'automne 2014 la demande de crédits à la consommation s'est stabilisée, avant de remonter en 2017. Ce rebond avait été porté par une augmentation de la demande des ménages auprès des banques et des organismes de crédit : l'importance de ce réseau de distribution ne s'est pas démentie depuis. Et en 2020, alors que la demande de crédits à la consommation subissait de plein fouet le contrecoup de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales, leur diffusion par les banques et les organismes de crédit se renforçait encore. En revanche, le recul de la détention des cartes de crédit a repris dès 2017 : 3,4 % des ménages détenant ces produits en 2020, contre 4,5 % en 2017 et 7,7 % en 2009. Et ce recul coïncide en 2020 avec un affaissement du taux de détention des crédits obtenus directement auprès du vendeur : mais aussi, et dans une moindre mesure, après de la famille et des amis, voire auprès d'autres organismes (caisses de retraire, mutuelles, ...). Le taux global de détention des crédits à la consommation s'était ainsi établi à 24,9 % en 2020.

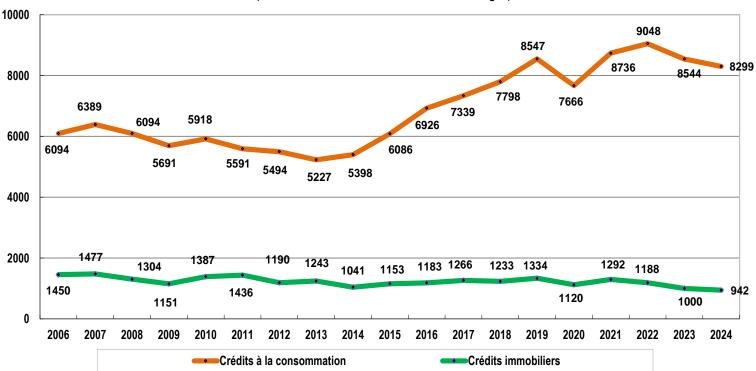
Taux de détention des crédits à la consommation (en %) : selon le réseau de distribution



Depuis, la part des ménages détenant des crédits à la consommation n'a cessé de s'affaiblir, quel que soit leur réseau de distribution. Le taux de détention de ces crédits est ainsi descendu à 19,0 % en 2024, soit le niveau le plus bas constaté par l'Observatoire depuis 1989. Et pourtant le nombre de ménages contractant un nouveau crédit à la consommation s'est nettement redressé en 2021 puis en 2022, après le recul de 2020 d'une ampleur sans précédent depuis la fin des années 80.

En 2020, le nombre de ménages ayant contracté un nouveau crédit à la consommation (7,666 millions) avait en effet nettement diminué : - 10,3 %, après + 9,4 % en 2019. Le nombre de ménages concernés était donc redescendu sous le niveau de l'année 2018, même s'il restait élevé par référence à la situation du marché des crédits à la consommation observée de 2006 à 2017.

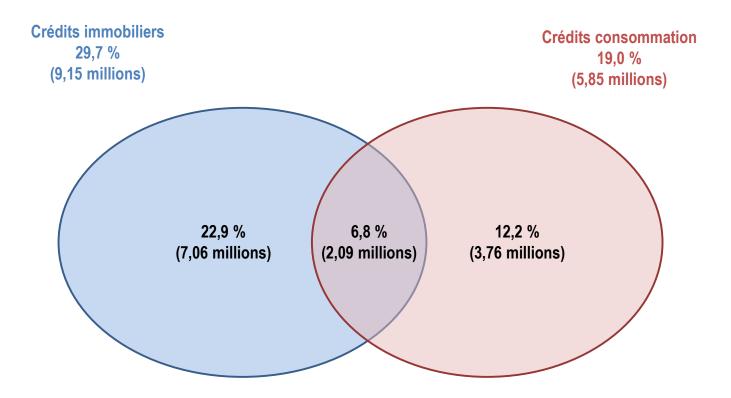




Après une année 2020 dégradée, le rebond des marchés des crédits immobiliers et à la consommation n'en a alors été que plus remarquable en 2021. De plus, le nombre de ménages ayant contracté un nouveau crédit à la consommation avait encore progressé en 2022, pour atteindre 9,05 millions de ménages. En revanche, après le rebond du marché de l'immobilier constaté en 2021, le nombre de ménages ayant contracté un nouveau crédit immobilier a rechuté en 2022 (- 8,0 %) dans un contexte peu favorable à la réalisation d'un achat immobilier (hausse des prix et des taux d'intérêt, resserrement de l'accès au crédit, pertes de pouvoir d'achat, ...).

En dépit de l'amélioration des conditions de crédit et du regain de dynamisme de l'offre bancaire, le nombre de ménages ayant contracté un nouveau crédit immobilier a encore reculé en 2024 : néanmoins la baisse est restée contenue (- 5,8 %), après une diminution rapide en 2023 (- 15,8 % en 2023 et - 25,0 % entre 2019 et 2023)). En revanche, même si le taux de

détention des crédits à la consommation a encore fortement diminué en 2024 (pour la 7^{ème} année consécutive), le nombre de ménages ayant souscrit un nouveau crédit à la consommation (hors les crédits renouvelables) a peu reculé en 2024 (- 2,9 %, après - 5,6 % en 2023). Et d'ailleurs, entre 2019 et 2024, le nombre de ménages ayant souscrit un nouveau crédit n'a baissé que de 2,9 % dans le cas de la consommation, contre 29,4 % dans le cas de l'immobilier.



La diffusion des crédits parmi les ménages en 2024 (Source : OCM /2025/)
41,9 % de ménages avec un ou plusieurs crédits
(12,91 millions de ménages)

Evolution dans les usages du crédit à la consommation

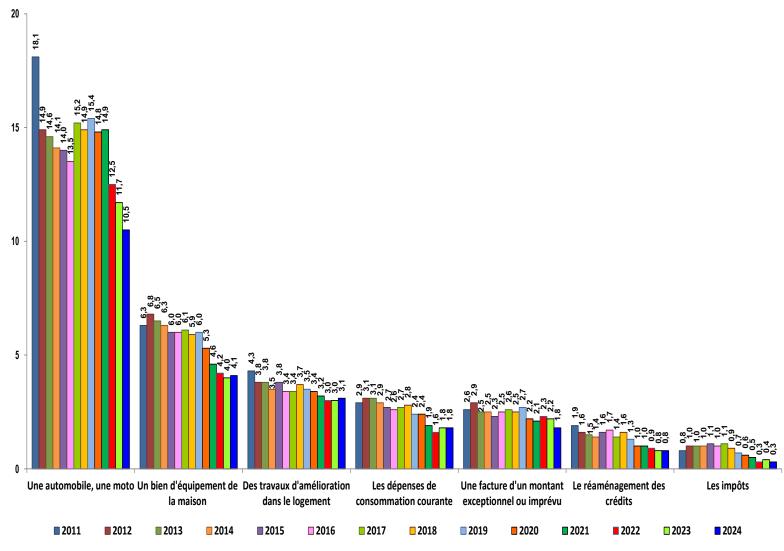
Lorsque les ménages sont inquiets sur leur avenir ou si leur contrainte budgétaire se resserre (en réponse à la dégradation de leur pouvoir d'achat ou sous l'effet de la montée du chômage, par exemple), ils diffèrent leurs projets de consommation durable : l'achat d'une automobile, mais aussi le remplacement de l'électroménager ou l'acquisition d'un équipement de loisir (les bateaux et les caravanes, notamment). De telles circonstances invitent en effet les ménages à plus de prudence dans la gestion de leurs dépenses, surtout lorsque leur financement fait appel au crédit. Mais cela est aussi le cas lors de la mise en place ou lors du renforcement de dispositions législatives applicables au crédit à la consommation.

Ainsi dès 2009, et avant l'entrée en vigueur des principales dispositions de la loi Lagarde en juillet 2010, ils avaient réduit leur recours aux crédits renouvelables. Cette évolution s'est poursuivie depuis, d'autant que la loi Hamon de mars 2014 est venue renforcer les dispositions de la loi Lagarde applicables au crédit à la consommation : elle a encore restreint le recours à

un crédit renouvelable et confirmé son recentrage sur la gestion du budget et le financement de petits achats à caractère répétitif (le financement « des dépenses de consommation courante », pour l'Observatoire).

De même avec le déclenchement de la crise sanitaire, le taux de détention des crédits à la consommation qui s'était ressaisi entre 2017 et 2019 a rechuté, pour s'établir à 24,9 % en 2020 sous l'effet du recul de la détention des cartes de crédit et des crédits obtenus directement auprès du vendeur. La baisse s'est poursuivie sous l'effet de la dégradation de l'environnement économique et financier des ménages et de la montée de leurs inquiétudes et de leurs difficultés budgétaires et financières dans le contexte d'une poussée inflationniste : la part des ménages détenant des crédits à la consommation s'est alors établie à 20,9 % en 2023.

Taux de détention des crédits à la consommation (en %) : selon le type d'achat ou la destination du financement



Pourtant en 2024, alors que le rythme de l'inflation a nettement ralenti et que le moral des ménages mesuré chaque mois par l'INSEE s'est nettement amélioré (jusqu'à l'automne), le taux de détention des crédits à la consommation a encore reculé, pour s'établir à 19,0 % (le niveau le plus bas que l'OCM a pu observer depuis 1989), tous les réseaux de distribution des crédits à la consommation étant affectés par cette nouvelle dégradation : le poids des difficultés

budgétaires accumulées depuis le déclenchement de la crise sanitaire et le renforcement des inquiétudes sur la situation du marché de l'emploi ont continué de peser sur la réalisation des projets de consommation et notamment, sur l'opportunité de faire des achats importants.

Ainsi la part des ménages qui contractent des crédits à la consommation directement auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit qui s'était maintenue à haut niveau jusqu'en 2020, après avoir rebondi en 2017, a nettement reculé depuis : avec en 2024 13,4 % de l'ensemble des ménages (32,0 % des seuls ménages avec crédit(s)), contre 19,3 % de l'ensemble des ménages en 2020 (41,5 % des seuls ménages avec crédit(s)). Dans le même temps, la part des ménages qui contractent un crédit à la consommation sur le lieu de vente a décroché après quatre années de relative stabilité, pour descendre à 4,8 % en 2024 (11,5 % des seuls ménages avec crédit(s)). Et la diffusion des « cartes » de magasin n'a que doucement reculé (2,4 % des ménages en 2024, soit 5,7 % des seuls ménages avec crédit(s)), après plusieurs années d'un recul parfois rapide observé dès 2009 (en 2008, 9,6 % des ménages faisaient encore appel à ce type de financement, soit 18,3 % des seuls ménages avec crédit(s)) : sous l'effet de l'application des lois Lagarde et Hamon, les ménages ont en effet sensiblement modifié leurs pratiques de gestion budgétaire et de financement des petits achats de consommation.

Au-delà des évolutions associées aux transformations de la conjoncture et de la perception qu'ils peuvent en avoir, les ménages recourent toujours largement aux crédits à la consommation pour financer la réalisation de projets patrimoniaux et améliorer leur cadre de vie, donc pour réaliser des projets de consommation durable (pour acheter un bien d'équipement de la maison, une automobile, une moto) et améliorer leurs logements (rénovation, transformation et adaptation du logement, réalisation de travaux d'économie d'énergie). Au fil des années, ils ont en revanche allégé leur usage des crédits à la consommation pour financer des dépenses de consommation courante : ces utilisations qui concernaient 5,3 % des ménages en 2007 (10,2 % des ménages endettés) ne sont plus le fait que de 1,8 % des ménages en 2024 (4,3 % des ménages endettés). Les évolutions récentes confirment donc l'inflexion des comportements amorcée avec le déclenchement de la crise de 2008, renforcée par la mise en œuvre des lois Lagarde et Hamon et amplifiée avec l'apparition de la crise de la Covid-19.

En revanche, en 2024 17,7 % des ménages (42,2 % des seuls ménages avec crédit(s)) détenaient en effet des crédits pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement. Cependant, le poids relatif de cette catégorie de ménages qui était resté pratiquement stable jusqu'en 2011 (ils étaient 29,3% en 2009 et 28,7 % en 2011) a sensiblement reculé depuis. Ainsi la part des ménages qui souscrivent des crédits à la consommation pour acquérir une automobile ou un motocycle qui s'était relevée en 2017 pour se maintenir autour de 15 % en moyenne, a rapidement reculé à partir de 2022 : pour s'établir à 10.5 % en 2024 (25,1 % des seuls ménages avec crédit(s)), contre 14,9 % en 2021 (33,0 % des seuls ménages avec crédit(s)). Par contre, si l'usage des crédits à la consommation pour financer des travaux d'amélioration du logement ne s'est pas ressaisi au cours des dernières années, il se maintient depuis 2021 : il s'établit néanmoins à bas niveau, 3,1 % en 2024 (7,4 % des ménages avec crédit(s)).

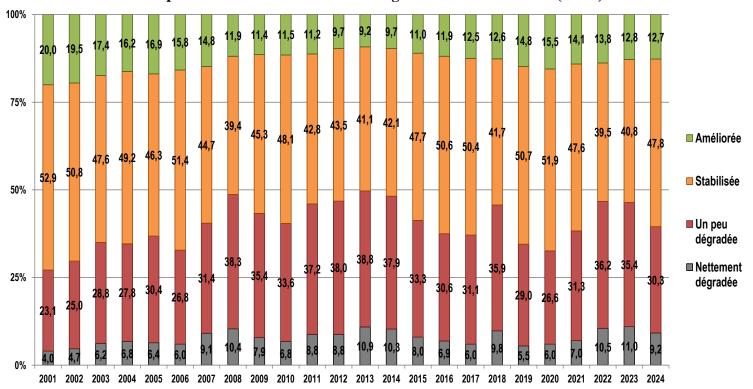
Amélioration de la situation financière et budgétaire ressentie

Lors de chocs économiques ou financiers (comme durant les années 2008-2009 et 2012-2013, ou plus récemment en 2020), mais aussi lors de la détérioration de l'environnement économique national et international (comme en 2022), l'appréciation que les ménages détenant des crédits

portent sur leur situation financière se dégrade plus ou moins rapidement. Mais pendant ces périodes, la situation de ces ménages ne se dégrade pas plus que celle des autres ménages, le recours au crédit n'étant pas synonyme de situation budgétaire ou financière plus délicate : tous les ménages, qu'ils soient endettés ou non, subissent de manière comparable les conséquences de la montée du chômage et de la stagnation du pouvoir d'achat, par exemple.

Ainsi, dès le début de l'année 2019 les ménages ont corrigé la perception qu'ils avaient eu jusqu'alors de leur environnement économique et professionnel. Les appréciations qu'ils portaient sur leurs situations financière et budgétaire se sont alors nettement améliorées, qu'ils soient ou non détenteurs de crédits. De même, la proportion de ceux qui considèrent que leur budget ne leur permet que d'y arriver difficilement ou que les dettes sont nécessaires avait reculé. Ce regain de confiance des ménages détenant des crédits s'est confirmé en 2020. Alors que leur environnement a été malmené par la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales, les appréciations portées sur les situations financières et budgétaires se sont de nouveau améliorées.

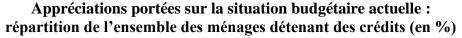
Appréciations portées sur la situation financière des 6 derniers mois : répartition de l'ensemble des ménages détenant des crédits (en %)

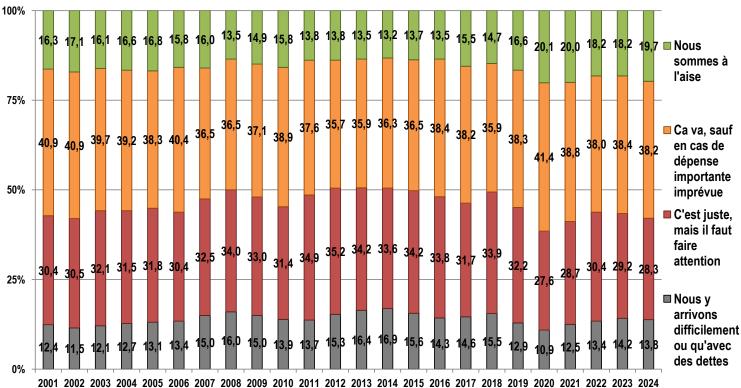


Et à la fin de l'année 2020, 67,4 % des ménages détenant des crédits estimaient que leur situation financière s'était améliorée voire stabilisée au cours des 6 derniers mois contre 65,5 % en 2019 (respectivement 65,4 % pour l'ensemble des ménages contre 64,9 % en 2019), soit la proportion la plus élevée observée depuis 2005. De même, la proportion de ceux qui estiment être à l'aise avec leur budget s'est accrue : 20,1 % des ménages détenant des crédits contre 16,6 % un an auparavant.

Les mesures de chômage partiel, la nouvelle « prime Covid » ou le recul de la mise en œuvre de la réforme des aides au logement, par exemple, avaient largement contribué à ces évolutions.

D'ailleurs, le nombre de ménages en situation de surendettement a alors poursuivi son recul, à un rythme aussi rapide que celui constaté depuis près de deux années.





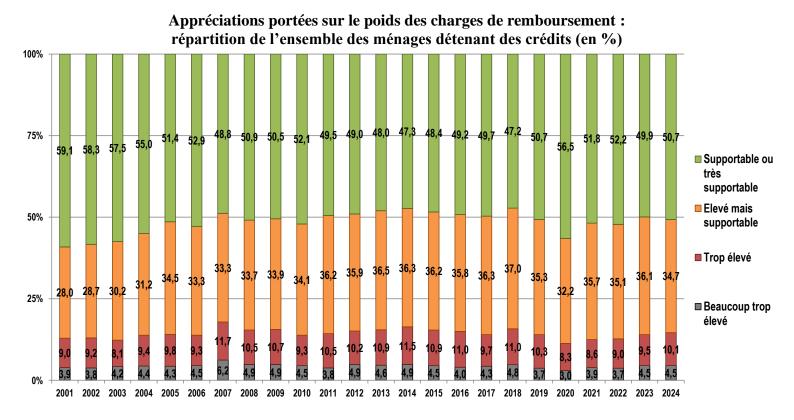
En revanche, après une année 2021 d'hésitations, la situation financière et budgétaire ressentie par les ménages s'est sensiblement dégradée en 2022, puis en 2023. Car si les soutiens publics n'avaient pas faibli, alors que les principaux indicateurs macroéconomiques résistaient, l'environnement bancaire et financier des ménages s'est détérioré : les taux des crédits aux particuliers ont commencé à remonter après plusieurs années de recul et l'offre bancaire est devenue plus sélective. Et pour la plupart des ménages, le pouvoir d'achat ne s'est pas amélioré : d'autant que les tensions sur les prix se sont encore renforcées. Aussi l'appréciation portée par les ménages sur leur situation financière s'est nettement détériorée depuis deux ans, retombant aux niveaux constatés durant la 1ère moitié des années 2010 : à la fin de l'année 2023, 46,4 % des ménages détenant des crédits estimaient que cette situation s'était dégradée (11,0 % nettement dégradée), contre 32,6 % en 2020 (respectivement 6,0 %). Dans ces conditions, 14,2 % estimaient ne pouvoir y arriver que difficilement ou avec des dettes, contre 10,9 % à la fin de 2020 : cette proportion est cependant comparable à celle qui se constate en longue période (14,0 % en moyenne, de 2001 à 2023).

Le ralentissement rapide de l'inflation, puis la baisse des taux des crédits ont rapidement modifié le paysage budgétaire et financier des ménages en 2024 et leur moral s'est redressé. Même si les conditions économiques générales (croissance économique et situation du marché de l'emploi, notamment) ne se sont pas véritablement améliorées, le sentiment de la plupart des ménages détenant des crédits a été celui d'une stabilisation, voire d'une amélioration : en 2024, 60,5 % des ménages estiment ainsi que leur situation financière s'est stabilisée ou améliorée (contre 53,6 % en 2023), un peu au-dessus de la moyenne de longue période (60,0 %). Et 57,9 % considèrent qu'ils sont à l'aise avec leur budget ou que ça va (contre 56,6 % en 2023 et 54,2

% en longue période). En outre, après deux années de dégradation, la proportion de ceux qui se déclarent à l'aise avec leur budget s'est sensiblement redressée pour s'établir à un niveau élevé, à 19,7 % (contre 18,2 % en 2022 et 2023) : largement au-dessus de la moyenne de longue période (16,0 % depuis 2001) et bien au-delà des niveaux observés durant la 1ère moitié des années 2010, par exemple.

Des charges de remboursement un peu plus supportables

L'appréciation que les ménages portent sur le poids de leurs charges de remboursement ne se dégrade que rarement en raison d'un recours excessif au crédit ou en raison des conditions de crédit qui leur sont faites, mais en réponse à la détérioration de l'environnement général. Et *a contrario*, lorsqu'ils ressentent une amélioration de leur situation budgétaire et financière, à chaque fois qu'ils expriment un regain d'optimisme, lorsque les conditions de crédit se sont suffisamment améliorées, les ménages considèrent que le poids des charges de remboursement de leurs crédits s'allège.



Ainsi dès 2019, l'amélioration des situations financière et budgétaire ressenties et des conditions de crédit devenues plus avantageuses se sont accompagnées d'un repli significatif de la part des ménages détenant des crédits estimant le poids des charges de remboursement élevées ou beaucoup trop élevées. Cette situation n'a pas été remise en cause par le déclenchement de la crise sanitaire et en 2020, 56,5 % des ménages détenant des crédits estimaient que le poids de leurs charges de remboursement étaient supportables ou très supportables contre 47,2 % en 2018. Dans ces conditions, 88,7 % des ménages estimaient alors que les charges de remboursement de leurs crédits étaient supportables, même si elles peuvent être élevées pour certains d'entre eux (pour 32,2 % des ménages détenant des crédits) : cette proportion se situant nettement au-dessus de sa moyenne de longue période (85,7 %). En dépit

d'un recours accru aux crédits immobiliers et/ou à la consommation, l'amélioration rapide des conditions de crédit avait permis d'alléger le poids des charges de remboursement ressenti : jusqu'alors, l'élargissement de la production de crédits et un accès à des crédits très bon marché avaient permis de renforcer la demande des ménages sur les marchés immobiliers et des biens de consommation durable, tout en apportant un soutien essentiel à la croissance économique française.

En revanche en 2021, alors que les conditions de crédit se sont encore améliorées et que les grands indicateurs de fragilité des ménages endettés (niveau du surendettement et défauts de remboursement, par exemple) ne se dégradaient pas, voire résistaient bien dans un contexte de montée des incertitudes et d'altération du moral des ménages, le sentiment d'une dégradation du pouvoir d'achat exprimé dans les appréciations portées sur les situations budgétaire et financière a pesé sur la perception du poids des charges de remboursement. Et après une année 2022 d'hésitations, la proportion de ceux pour qui les charges sont supportables ou très supportables s'est contractée en 2023 : pour s'établir à 49,9 % (56,5 % en 2020) et redescendre sous sa moyenne de longue période (51,6 %). La dégradation de la situation financière et budgétaire des ménages dans un environnement économique incertain, dont une nette progression du rythme de l'inflation, et la remontée rapide des taux des crédits ont largement contribué à cette dégradation. Pourtant en 2023, 86,0 % des ménages estimaient que les charges de remboursement de leurs crédits étaient supportables.

Bénéficiant d'une amélioration de leur environnement, les ménages détenant des crédits ont considéré en 2024 que le poids de leurs charges de remboursement s'était allégé : ils étaient 50,7 % à estimer que les charges sont supportables ou très supportables, contre 49,9 % en 2023 (mais 51,5 % en longue période). Le ralentissement de l'inflation, le sentiment d'une amélioration de leur situation financière et un moral qui se redresse ont certes contribué à cette évolution : mais dans le même temps, comme la proportion des ménages considérant qu'ils ne peuvent y arriver que difficilement ou avec des dettes se maintient à un niveau élevé, bien que légèrement inférieur à sa moyenne de longue période (13,8 % en 2024, contre 14,0 % en moyenne), la part de ceux qui estiment que les charges sont élevées ou beaucoup trop élevées s'est encore accrue pour la 4ème année consécutive, pour s'établir à 14,6% (au-dessus de sa moyenne de longue période, 14,3 %).

Ainsi en 2024, 85,4 % des ménages estimaient toujours que les charges de remboursement de leurs crédits étaient supportables : néanmoins, cette proportion s'établit maintenant sous sa moyenne de longue période (85,7 %).

Rebond des intentions de souscrire de nouveaux crédits

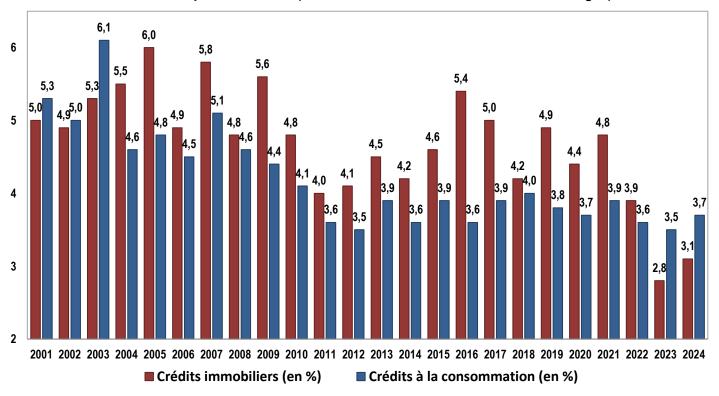
Les intentions de souscription de nouveaux crédits, qu'ils soient immobiliers ou à la consommation, dépendent largement de la perception que les ménages ont de leur environnement. Lorsque les ménages deviennent plus optimistes sur leur avenir et qu'ils estiment que leur contrainte budgétaire se desserre, ils renforcent leurs projets d'achat immobilier (l'accession à la propriété, la réalisation de travaux ou l'investissement locatif, par exemple) et de consommation durable (l'achat d'une automobile, mais aussi le remplacement de l'électroménager ou l'acquisition d'un équipement de loisir, par exemple). Et pendant ce temps, l'amélioration de leur confiance dans l'avenir se traduit presque toujours par le renforcement du sentiment que le poids des charges de remboursement de leurs crédits s'allège, bien au-delà de ce que de meilleures conditions de crédit auraient pu permettre.

Pour la majorité des ménages, le recours au crédit constitue, en effet, un facilitateur indispensable leur permettant de concrétiser un projet, souvent nourri de longue date s'il s'agit d'immobilier. Lorsque le crédit leur paraît abondant, d'un accès simple et à des conditions leur paraissant financièrement supportables, ils envisagent donc d'y souscrire.

Ainsi, avec le déclenchement de la crise sanitaire, la montée des incertitudes économiques et l'affaiblissement du moral des ménages, les intentions de souscription à de nouveaux crédits exprimées par les ménages à la fin de l'année 2020 ne laissaient pas entrevoir un bon début d'année 2021. Et dans le même temps, la part des ménages envisageant de souscrire de nouveaux crédits à la consommation avait de nouveau reculé.

Pourtant, après un début d'année un peu hésitant, la demande de crédits immobiliers et à la consommation s'est nettement redressée en 2021 : le rebond de la croissance économique, l'amélioration sensible du pouvoir d'achat et la baisse des taux d'intérêt ont alors eu raison de l'excès de pessimisme dont les ménages avaient fait preuve à l'automne 2020. Dans ces conditions, le rebond des intentions de souscrire de nouveaux crédits pour les 6 premiers mois de 2022 a confirmé ce regain d'optimisme des ménages : avec une part de ménages exprimant l'intention d'en souscrire un crédit immobilier au cours du 1^{er} semestre de 2022 à 4,8 % sensiblement au-dessus de son niveau de longue période ; alors que les intentions de souscription à des crédits à la consommation (3,9 %) dans les 6 prochains mois se redressaient.

La part des ménages ayant l'intention de souscrire des crédits dans les 6 prochains mois (Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



Mais l'année 2022 ne s'est pas déroulée comme les ménages (et la plupart des prévisions) s'y attendaient. Le déclenchement de la guerre en Ukraine, la dégradation de l'environnement économique et financier, les pertes de pouvoir d'achat associées à l'accélération de l'inflation, la remontée des taux d'intérêt, la montée des incertitudes qui se sont renforcées tout au long de

l'année et la détérioration du moral des ménages, tout est venu démentir leurs anticipations. Aussi, compte tenu de cette expérience, n'est-il pas étonnant de constater que les intentions de souscription à des crédits pour les 6 premiers mois de 2023 ont nettement reculé : ce que la réalité des marchés a finalement confirmé, au fil des mois.

Aussi, forts de cette expérience, les ménages n'ont pas été très ambitieux dans leurs intentions de souscrire de nouveaux crédits au 1^{er} semestre 2024. D'ailleurs, les intentions de souscrire des crédits immobiliers sont les plus faibles de ces 25 dernières années : à 2,8 %, elles s'établissent très en deçà de leur moyenne de longue période (4,7 % depuis le début des années 2000). Alors que les intentions concernant les crédits à la consommation se dégradent encore, mais un peu seulement : à 3,5 %, contre 4,2 % sur longue période. Concernant les crédits immobiliers, la dégradation brutale de l'environnement international constatée durant l'automne et l'impact des dérèglements climatiques (tempêtes, inondations, ...) ont pesé sur la formation de nouveaux projets immobiliers, en l'absence d'une amélioration de la situation économique nationale. D'autant que l'annonce de la fin du PTZ sur de nombreux territoires est venue bouleverser beaucoup de nouveaux projets immobiliers. En outre, la forte diminution de la part des ménages ayant l'intention de souscrire un nouveau crédit immobilier dans les prochains mois s'est exprimée dans un environnement « médiatique » largement alimenté par le thème des difficultés de s'endetter, depuis le printemps 2023.

Le rebond des intentions de souscrire de nouveaux crédits dans les 6 prochains mois s'inscrit en demi-teinte. Alors que les conditions de crédit devraient encore s'améliorer, probablement jusqu'à l'été 2025 compte tenu du sentier de baisse de ses taux suivi par la BCE, le maintien à haut niveau des projets d'achat de logement tel que décrit par l'enquête de l'INSEE auprès des ménages s'inscrit dans cette logique d'amélioration de la conjoncture. Par contre, les scénarios macroéconomiques pour 2025 ne font guère apparaître une embellie sur le pouvoir d'achat des ménages ou sur le marché de l'emploi, dans un contexte général de ralentissement de la croissance économique. Concernant les intentions de souscription de crédits à la consommation, le rebond est léger : à 3,7 %, la proportion des ménages envisageant le recours à ces crédits au 1^{er} semestre 2025 ne fait que s'établir sur le niveau moyen constaté depuis la crise sanitaire ; ce qui correspond à un nouveau recul du ratio entre l'encours des crédits à la consommation et le revenu disponible des ménages (12,8 % en moyenne durant les années 2019 et 2020 ; 11,4 % en 2024). Le rebond des intentions concernant les crédits immobiliers est aussi remarquable, après une année 2024 qui a pris les habits d'une reprise, lente et encore hésitante : conjuguant remontée de la demande et élargissement de l'offre de crédits bancaires. Pour autant, le regain de la demande risque de se heurter à la réalité d'un environnement politico-économique peu facilitateur: les incertitudes concernant les dispositifs de soutien de la demande sont nombreuses et les contraintes auxquelles les candidats à un endettement immobilier n'ont pas été assouplies par les autorités la Banque de France et/ou le ministère de l'Economie. D'ailleurs, en s'affichant à 3,1 % pour 2025, les intentions de souscrire des crédits immobiliers restent très inférieures à leur moyenne de longue période.

En guise de conclusion

Le recours au crédit contribue largement à la réalisation des projets immobiliers et de consommation des ménages. Pour ceux qui recourent aux crédits immobiliers, les évolutions constatées depuis la fin des années 2000 ont montré qu'ils étaient devenus plus attentifs à la préparation de leurs projets, avec comme conséquence le maintien à bas niveau de la sinistralité et le recul rapide des situations de surendettement bancaire. Cela a aussi été le cas pour les

crédits à la consommation, avec le recentrage de leur usage afin de financer, pour l'essentiel, la réalisation de projets patrimoniaux et d'amélioration de leur cadre de vie. Ainsi les évolutions de la conjoncture économique et financière sont déterminantes dans le processus décisionnel des ménages, comme d'ailleurs les transformations de l'environnement législatif et règlementaire des marchés des crédits.

Au-delà des transformations du rapport des ménages à leur endettement, l'aggravation des tensions internationales (durcissement des guerres et des conflits armés, renforcement des tensions préexistantes, agression d'Israël) et l'impact des dérèglements climatiques (tempêtes, inondations, ...), mais aussi la dégradation économique et financière (reprise de l'inflation, remontée des taux des crédits, dégradation du pouvoir d'achat, montée des incertitudes) sont venus brouiller l'horizon décisionnel des ménages à partir de 2020 et affaiblir leur propension à réaliser de nouveaux projets de consommation et d'achats immobiliers. D'autant que le resserrement de l'accès au crédit (limitation des taux d'effort, notamment) a profondément bouleversé les habitudes des ménages. Pourtant en 2024, en dépit de la persistance des déséquilibres qui prévalaient jusqu'alors, mais aussi de la montée des incertitudes politico-économiques générées par la dissolution du Parlement et le renversement du gouvernement Barnier, les ménages ont considéré que leur environnement s'améliorait : notamment avec le ralentissement rapide du rythme de l'inflation, le relèvement de leur pouvoir d'achat et la baisse des taux d'intérêt, leurs intentions d'achats immobiliers et leur demande de crédit se sont redressés.

Néanmoins le taux de détention des crédits à la consommation a encore reculé à 19,0 %, tous les réseaux de distribution des crédits à la consommation étant affectés par cette nouvelle dégradation : le renforcement d'un climat d'incertitude constaté depuis le déclenchement de la crise sanitaire et l'inquiétude sur la situation du marché de l'emploi ont continué de peser sur la réalisation des projets de consommation et notamment, sur l'opportunité de faire des achats importants. En revanche, la part des ménages détenant des crédits immobiliers s'est stabilisée pour s'établir à 29,7 %, portée par le sentiment d'amélioration de leur environnement : et cela s'est constaté quel que soit le type de biens financés (acquisition d'une résidence principale, d'un autre logement, d'un autre bien immobilier ou réalisation des travaux sur le logement).

Ainsi le taux de détention de l'ensemble des crédits par les ménages recule. Et il s'est établi à 41,9 % en 2024, au niveau le plus bas niveau que l'Observatoire des Crédits aux Ménages a eu à connaître depuis sa mise en place, en 1989.

Mais dans un environnement dominé par le ralentissement de l'inflation, le sentiment d'une amélioration de leur situation financière et un moral qui se redresse, les ménages détenant des crédits ont considéré en 2024 que le poids de leurs charges de remboursement s'était allégé : ils étaient 50,7 % à estimer que les charges sont supportables ou très supportables, contre 49,9 % en 2023. En outre, 85,4 % des ménages estiment que les charges de remboursement de leurs crédits sont supportables.

Pour autant, les intentions de souscription de crédits à la consommation au 1er semestre 2025 rebondissent légèrement : mais à 3,7 %, cette proportion ne fait que s'établir sur le niveau moyen constaté depuis la crise sanitaire. Et si la remontée des intentions concernant les crédits immobiliers est notable à 3,1 % pour 2025, ces intentions restent très inférieures à leur moyenne de longue période (4,7 %) et leur réalisation risque de se heurter à la réalité d'un environnement politico-économique peu.

Annexe statistique

Les principaux tableaux récapitulatifs de l'OCM

Tableau 1 : La diffusion des crédits parmi les ménages (Source : OCM)

Taux de détention des crédits par les ménages (en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ensemble des ménages avec crédits	52,9	51,3	49,7	50,2	52,6	50,9	52,0	52,6	50,8	49,5	49,4	48,6	47,6	46,5	46,5	46,4	47,8	47,8	47,4	46,5	45,2	43,4	42,7	41,9
dont ménages ne détenant																								
que des crédits immobiliers des crédits immobiliers et	17,5	17,2	16,5	17,2	18,1	18,3	18,8	18,8	19,1	19,4	19,2	21,0	21,0	20,9	20,5	20,9	20,6	21,0	20,9	21,6	21,2	21,6	21,8	22,9
des crédits à la consommation	11,6	12,0	12,0	11,9	12,4	11,9	11,8	12,5	11,7	11,1	11,8	10,4	10,0	9,7	9,7	9,8	10,2	10,4	10,2	9,8	9,4	8,5	7,8	6,8
que des crédits à la consommation	23,8	22,1	21,2	21,1	22,1	20,7	21,4	21,3	20,0	19,0	18,4	17,2	16,6	15,9	16,3	15,7	17,0	16,4	16,3	15,1	14,6	13,3	13,1	12,2
dont accédants à la propriété	22,3	22,4	21,8	22,4	22,9	22,9	23,0	23,5	23,2	23,2	23,3	23,7	23,5	23,2	22,6	23,3	23,1	23,6	23,6	24,2	24,1	24,1	23,7	23,7
Fréquence d'utilisation du découvert bancaire	24,1	22,8	23,4	24,5	24,4	24,4	24,1	24,6	25,1	24,4	25,4	26,1	26,0	26,4	25,9	25,6	25,3	24,2	23,0	20,5	20,2	18,4	19,0	17,9

Tableau 2 : Les catégories d'opérations réalisées avec des crédits immobiliers (Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)

Taux de détention des crédits par les ménages (en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ménages avec crédits immobiliers	29,1	29,2	28,5	29,1	30,5	30,2	30,6	31,3	30,8	30,5	31,0	31,4	31,0	30,6	30,2	30,7	30,8	31,4	31,1	31,4	30,6	30,1	29,6	29,7
acquisition d'une résidence principale acquisition d'un autre logement acquisition d'un autre bien immobilier travaux sur le logement	22,3 4,0 0,9 5,5	22,4 3,9 1,0 5,9	21,8 3,9 1,2 5,6	22,4 4,2 1,2 5,8	22,9 4,8 1,3 6,6	22,9 5,0 1,3 6,0	23,0 4,7 1,7 6,3	23,5 4,8 1,7 7,1	23,2 4,4 1,5 6,7	23,2 4,5 1,5 6,3	23,3 4,8 1,5 6,5	23,7 5,1 1,5 6,4	23,5 5,0 1,3 6,2	23,2 5,0 1,6 6,0	22,6 5,2 1,5 5,6	23,3 5,5 1,5 5,7	23,1 5,6 1,5 5,5	23,6 5,7 1,7 5,6	23,6 5,9 1,5 5,3	24,2 6,0 1,8 5,0	24,1 6,0 1,5 4,6	24,1 5,5 1,8 4,2	5,4	23,7 5,7 1,7 4,1

Remarque : plusieurs catégories d'opérations réalisées possibles

Tableau 3 : Les réseaux d'accès aux crédits à la consommation (Source : OCM)

Taux de détention des crédits																								
par les ménages (en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ménages avec crédits à la consommation	35,4	34,1	33,2	33,0	34,5	32,6	33,2	33,8	31,7	30,1	30,2	27,6	26,6	25,6	26,0	25,5	27,2	26,8	26,5	24,9	24,0	21,8	20,9	19,0
directement auprès du vendeur au moment de l'achat	6,3	5,3	5,8	7,1	6,9	6,6	7,0	7,2	7,4	6,8	6,6	6,2	5,9	5,8	5,7	6,2	6,2	6,2	6,2	5,8	5,7	5,6	5,3	4,8
carte (magasin, grande surface ou organisme de crédit)	13,6	10,8	10,0	10,5	12,2	10,0	10,3	9,6	7,7	6,8	6,3	5,8	5,4	5,1	4,4	4,4	4,5	4,2	4,0	3,4	2,9	2,6	2,6	2,4
auprès d'une banque, d'un organisme de crédit	21,5	17,6	17,5	20,7	21,0	21,0	21,4	21,5	20,4	19,7	20,4	18,8	18,4	17,2	18,1	18,1	19,2	19,1	19,0	19,3	17,0	15,0	14,7	13,4
* dont un crédit renouvelable												6,6	6,7	6,1	6,9	6,9	7,0	7,3	7,4	6,6	6,1	5,6	5,6	5,3
* dont un autre crédit (un crédit autre que renouvelable)												13,9	13,2	12,7	12,7	12,8	13,6	13,4	13,1	12,7	11,8	10,2	9,9	9,0
auprès d'autres organismes (caisses de retraite, mutuelles)	1,7	1,5	1,6	1,6	1,8	1,5	1,8	2,2	1,4	1,3	1,2	1,0	0,9	0,6	0,7	0,7	0,9	0,7	0,8	0,6	0,5	0,4	0,4	0,4
auprès de la famille, des amis	1,3	1,0	0,8	1,3	1,5	1,4	1,,4	1,5	1,4	1,3	1,5	1,3	1,3	1,2	1,4	1,0	1,3	1,2	1,3	1,2	1,1	1,2	0,8	1,0

Remarque : plusieurs réseaux d'accès aux crédits possibles

Tableau 4 : Les raisons de l'usage des crédits à la consommation (Source : OCM)

Taux de détention des crédits																								_
par les ménages (en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ménages avec crédits à la consommation	35,4	34,1	33,2	33,0	34,5	32,6	33,2	33,8	31,7	30,1	30,2	27,6	26,6	25,6	26,0	25,5	27,2	26,8	26,5	24,9	24,0	21,8	20,9	19,0
Pour acheter																								
un bien d'équipement de la maison (télé, électroménager)	13,0	11,0		9,8		9,6	10,0		7,4	7,0	6,3	6,8	6,5	6,3	6,0	6,0	6,1	5,9	6,0	5,3	4,6	4,2	4,0	4,1
une automobile, une moto	18,6	18,3		18,7		18,1	18,5		18,2	17,7	18,1	14,9	14,6	14,1	14,0	13,5	15,2	14,9	15,4	14,8	14,9	12,5	11,7	10,5
un équipement de loisirs (bateau, skis, caravane)	0,5	0,4		0,5		0,5	0,6		0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
un produit financier (actions, SICAV,)	0,2	0,1		0,1		0,1	0,3		0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1
un autre bien non professionnel	2,2	1,9		1,8		1,9	1,9		1,5	1,5	1,7	1,4	1,4	1,4	1,3	1,4	1,4	1,5	1,4	1,2	1,1	1,0	0,8	0,9
Pour payer																								
des frais de santé	0,4	0,5		0,6		0,6	0,9		0,8	0,6	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,6	0,9	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5
les impôts	1,0	0,5		0,7		1,0	1,1		1,1	0,8	0,8	1,0	1,0	1,0	1,1	1,0	1,1	0,9	0,7	0,6	0,5	0,3	0,4	0,3
une prime d'assurance	0,2	0,2		0,2		0,1	0,2		0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
des dépenses de loisirs, des vacances	1,7	1,2		1,3		1,1	1,2		1,0	0,8	0,9	1,0	0,9	0,7	0,8	0,8	1,0	1,0	1,1	0,8	0,8	0,7	0,8	0,8
une facture d'un montant exceptionnel ou imprévu	4,1	3,8		3,6		3,6	4,3		2,6	2,6	2,6	2,9	2,5	2,5	2,3	2,5	2,6	2,5	2,7	2,2	2,1	2,3	2,2	1,8
les dépenses de consommation courante	4,9	5,4		4,7		4,9	5,3		3,6	2,7	2,9	3,1	3,1	2,9	2,7	2,6	2,7	2,8	2,4	2,4	1,9	1,6	1,8	1,8
des travaux d'amélioration de votre logement									3,7	4,1	4,3	3,8	3,8	3,5	3,8	3,4	3,4	3,7	3,5	3,4	3,2	3,0	3,0	3,1
le réaménagement de vos crédits									1,9	1,8	1,9	1,6	1,5	1,4	1,6	1,7	1,4	1,6	1,3	1,0	1,0	0,9	0,8	0,8
d'autres dépenses non professionnelles	4,0	3,9		3,8		3,6	3,6		2,5	2,2	2,4	2,6	2,4	2,0	2,2	2,2	2,2	2,5	2,3	1,8	1,9	1,9	1,7	1,5

Remarque : plusieurs raisons d'usage des crédits possibles

: non disponible (échantillon restreint ou question récente)

Tableau 5 : La situation financière et budgétaire des ménages avec crédits (Source : OCM)

Répartition des ménages avec crédits (en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
L'appréciation des ménages sur leur budget																								
nous sommes à l'aise	16,3	17,1	16,1	16,6	16,8	15,8	16,0	13,5	14,9	15,8	13,8	13,8	13,5	13,2	13,7	13,5	15,5	14,7	16,6	20,1	20,0	18,2	18,2	19,7
ça va, sauf en cas de dépense importante imprévue	40,9	40,9	39,7	39,2	38,3	40,4	36,5	36,5	37,1	38,9	37,6	35,7	35,9	36,3	36,5	38,4	38,2	35,9	38,3	41,4	38,8	38,0	38,4	38,2
c'est juste, mais il faut faire attention	30,4	30,5	32,1	31,5	31,8	30,4	32,5	34,0	33,0	31,4	34,9	35,2	34,2	33,6	34,2	33,8	31,7	33,9	32,2	27,6	28,7	30,4	29,2	28,3
nous y arrivons difficilement	10,2	9,5	9,8	10,5	11,1	10,7	12,6	13,5	12,4	11,9	11,8	13,1	13,9	13,7	12,8	11,7	12,5	12,5	10,8	9,0	10,7	11,2	11,0	11,5
nous ne pouvons y arriver qu'en ayant des dettes	2,2	2,0	2,3	2,3	2,0	2,7	2,4	2,5	2,6	2,0	1,9	2,2	2,5	3,2	2,8	2,6	2,1	3,0	2,1	1,9	1,8	2,2	3,2	2,3
La situation financière depuis 6 mois																								
nettement améliorée	4,2	3,9	3,2	2,7	2,1	2,7	2,6	2,0	1,7	1,5	1,7	1,3	1,6	1,4	1,6	1,5	1,7	1,7	2,0	2,5	1,9	2,0	1,3	2,1
un peu améliorée	15,8	15,6	14,2	13,5	14,8	13,0	12,2	9,9	9,7	10,0	9,5	8,4	7,6	8,3	9,4	10,4	10,8	10,9	12,8	13,0	12,2	11,8	11,5	10,6
stabilisée	52,9	50,8	47,6	49,2	46,3	51,4	44,7	39,4	45,3	48,1	42,8	43,5	41,1	42,1	47,7	50,6	50,4	41,7	50,7	51,9	47,6	39,5	40,8	47,8
un peu dégradée	23,1	25,0	28,8	27,8	30,4	26,8	31,4	38,3	35,4	33,6	37,2	38,0	38,8	37,9	33,3	30,6	31,1	35,9	29,0	26,6	31,3	36,2	35,4	30,3
nettement dégradée	4,0	4,7	6,2	6,8	6,4	6,0	9,1	10,4	7,9	6,8	8,8	8,8	10,9	10,3	8,0	6,9	6,0	9,8	5,5	6,0	7,0	10,5	11,0	9,2

Tableau 6: La situation financière et budgétaire de l'ensemble des ménages (Source : OCM)

Répartition de l'ensemble des ménages (en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
L'appréciation des ménages sur leur budget																								
nous sommes à l'aise	21,0	21,8	21,0	20,9	12,4	15,8	16,0	16,1	17,8	18,0	16,2	16,3	15,5	15,3	16,4	16,2	18,1	17,1	18,9	22,3	21,6	20,4	20,7	22,4
ça va, sauf en cas de dépense importante imprévue	38,7	38,7	38,6	37,7	36,5	40,4	36,5	35,0	35,9	37,4	35,6	34,9	35,1	34,7	35,0	36,2	36,4	35,3	36,8	38,4	37,3	36,5	37,2	36,7
c'est juste, mais il faut faire attention	30,5	29,5	30,3	30,3	34,5	30,4	32,5	34,8	32,9	31,2	34,2	34,1	33,9	34,2	33,8	33,9	31,8	33,5	31,5	28,9	29,2	30,3	29,2	28,2
nous y arrivons difficilement	8,3	8,7	8,6	9,6	13,8	10,7	12,6	12,4	11,7	12,0	12,4	13,1	13,9	13,6	12,9	12,0	12,3	12,3	11,3	9,1	10,6	11,3	11,1	11,1
nous ne pouvons y arriver qu'en ayant des dettes	1,5	1,3	1,5	1,5	2,8	2,7	2,4	1,7	1,7	1,4	1,6	1,6	1,6	2,2	1,9	1,7	1,4	1,8	1,5	1,3	1,3	1,5	1,8	1,6
La situation financière depuis 6 mois																								
nettement améliorée	3,9	3,3	3,1	2,5	2,3	2,7	2,6	1,8	1,7	1,5	1,4	1,2	1,4	1,4	1,7	1,6	1,6	1,7	1,8	2,2	2,0	2,0	1,6	1,8
un peu améliorée	13,3	13,1	12,0	12,0	14,7	13,0	12,2	8,3	8,2	8,6	8,1	7,0	6,8	7,2	8,1	8,4	9,8	8,8	11,0	10,6	9,6	9,9	9,4	9,1
stabilisée	56,2	54,1	50,6	51,4	43,6	51,4	44,7	41,1	47,5	49,5	44,1	45,0	42,1	43,5	47,8	51,3	51,1	42,0	52,1	52,6	49,2	42,1	43,7	50,4
un peu dégradée	23,2	25,4	29,0	28,1	31,7	26,9	31,4	38,8	35,0	33,7	37,5	38,8	39,9	38,4	34,8	32,2	31,6	37,5	29,4	28,6	32,4	36,7	35,5	30,7
nettement dégradée	3,4	4,1	5,4	6,1	7,7	6,0	9,1	10,0	7,6	6,7	8,9	8,0	9,8	9,5	7,6	6,5	5,9	10,0	5,7	6,0	6,8	9,3	9,8	8,0

Tableau 7 : L'appréciation des ménages avec crédits sur le poids de leurs charges de remboursement (Source : OCM)

Répartition des ménages avec crédits (en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Le montant des remboursements des crédits																								
beaucoup trop élevé	3,9	3,8	4,2	4,4	4,3	4,5	6,2	4,9	4,9	4,5	3,8	4,9	4,6	4,9	4,5	4,0	4,3	4,8	3,7	3,0	3,9	3,7	4,5	4,5
trop élevé	9,0	9,2	8,1	9,4	9,8	9,3	11,7	10,5	10,7	9,3	10,5	10,2	10,9	11,5	10,9	11,0	9,7	11,0	10,3	8,3	8,6	9,0	9,5	10,1
élevé mais supportable	28,0	28,7	30,2	31,2	34,5	33,3	33,3	33,7	33,9	34,1	36,2	35,9	36,5	36,3	36,2	35,8	36,3	37,0	35,3	32,2	35,7	35,1	36,1	34,7
supportable	40,1	39,9	40,2	39,4	37,2	38,8	34,9	37,3	37,5	38,1	36,9	36,7	36,0	35,9	35,9	37,2	36,5	36,2	37,9	42,5	37,9	38,6	36,6	36,8
très supportable	19,0	18,3	17,3	15,6	14,2	14,1	13,9	13,6	13,0	14,0	12,6	12,3	12,0	11,4	12,5	12,0	13,2	11,0	12,8	14,0	13,9	13,6	13,3	13,9

Tableau 8 : Les intentions des ménages pour l'avenir (Source : OCM)

Part des ménages avec crédits																								
(en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Part des ménages avec crédits qui																								
envisagent la souscription																								
à un crédit immobilier	5,6	5,5	5,9	6,0	6,6	5,0	5,8	4,9	5,7	5,0	4,1	3,9	3,9	4,5	4,6	5,1	5,9	4,9	5,4	4,6	6,0	4,4	3,0	3,5
à un crédit à la consommation	7,4	6,9	6,1	6,5	7,2	6,5	7,5	6,4	6,1	6,0	5,0	5,0	5,5	5,2	5,1	5,2	5,9	6,0	5,6	5,6	5,9	5,5	5,7	5,7

Tableau 9 : Les intentions des ménages pour l'avenir (Source : OCM)

Part de l'ensemble des ménages																								
(en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023
Part de l'ensemble des ménages qui																								
envisagent la souscription																								
à un crédit immobilier	5,0	4,9	5,3	5,5	6,0	4,9	5,8	4,8	5,6	4,8	4,0	4,1	4,5	4,2	4,6	5,4	5,0	4,2	4,9	4,4	4,8	3,9	2,8	3,1
à un crédit à la consommation	5,3	5,0	6,1	4,6	4,8	4,5	5,1	4,6	4,4	4,1	3,6	3,5	3,9	3,6	3,9	3,6	3,9	4,0	3,8	3,7	3,9	3,6	3,5	3,7